

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Prenez avis que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier consolidé de la trésorière ainsi que celui du vérificateur externe de la Ville pour l'exercice financier 2025, seront déposés lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi 9 juin 2026 à 19 h 30.

Donné à Sainte-Catherine, ce 28 mai 2026



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière